



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 SEPTEMBRE 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0302**

Objet : Projet d'ouverture d'un nouveau Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur la commune du Plateau des Petites Roches

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 60
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 14
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 OCT. 2022

et affichage le

04 OCT. 2022

Secrétaire de séance :
François BERNIGAUD

Le lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 20 septembre 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Jean Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Cédric ARMANET à Patricia BELLINI, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Alexandra COHARD à Julien LORENTZ, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Nelly GADEL à Martin GERBAUX, Richard LATARGE à Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Martine KOHLY, Youcef Tabet à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Philippe LORIMIER, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont des lieux qui accueillent des enfants de 0 à 4 ans accompagnés par leurs parents, grands-parents ou tuteurs. Les familles fréquentent le LAEP de manière libre, anonyme et gratuite.

Il existe 4 LAEP intercommunaux sur le territoire.

Depuis septembre 2021, le service petite enfance et familles a mis en place une expérimentation sur la commune du Plateau des Petites Roches autour du soutien à la parentalité. En effet, l'accueil du mercredi matin du LAEP « L'Envol » sur Crolles a été délocalisé au Plateau des Petites Roches pendant la période scolaire.

Ainsi depuis un an, les familles du Plateau des Petites Roches peuvent fréquenter le LAEP une fois par semaine à la Maison de la Petite Enfance.

Les partenaires (Département (PMI – Protection Maternelle et Infantile) et CAF – Caisse d'Allocations Familiales) ont constaté le besoin des familles de ce secteur d'être accompagnées et soutenues autour de la parentalité.

Les agents de terrain (multi-accueil et Relais Petite Enfance) étaient également sollicités par les familles pour participer aux activités. Cependant il n'y avait pas de service à la population adapté à ce type de demandes.

L'arrivée du LAEP a confirmé les besoins. Les familles commencent à le fréquenter régulièrement. L'accueil du mercredi matin semble insuffisant. Il est donc proposé de rajouter un accueil supplémentaire.

La commune est également dans une dynamique de développement de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Les échanges autour du Projet Educatif Territorial (PEDT) ont permis de se projeter vers plus de proximité entre les équipements. A partir de septembre 2023, la PMI va également proposer des permanences une fois par mois dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance. Le partenariat pourra se développer entre nos deux collectivités.

De plus le lien, le réseau avec les associations et les partenaires locaux pourront également s'intensifier, notamment avec l'intervention de professionnels mis à disposition au LAEP.

Au regard de ces constats, il semble pertinent de pérenniser et d'élargir l'ouverture du LAEP sur la commune du Plateau des Petites Roches en proposant la création d'un nouveau LAEP sur la commune.

Celui-ci s'adaptera aux besoins des familles et développera la parentalité sur le secteur. Il pourra ouvrir le mercredi matin (comme actuellement) mais également le lundi matin.

Moyens pour créer un nouvel LAEP sur la commune du Plateau des Petites Roches

Le LAEP utilise les locaux de la Maison de la Petite Enfance qui sont mutualisés entre le Relais Petite Enfance « Les p'tits d'hommes », l'association « Les z'amis des p'tits d'hommes », le multi-accueil « Les 3 quenottes » et le LAEP. Le mobilier, le matériel et les fluides sont mutualisés et partagés.

Les frais de fonctionnement seront limités. Ils sont estimés à 3 000 € par an.

Les coûts seront surtout liés à la partie Ressources Humaines avec une coordinatrice et une équipe à recruter (8 accueillants).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Département de l'Isère s'est déjà engagé à mettre un agent à disposition gratuitement dans le cadre du partenariat.

Budget prévisionnel annuel

	Coûts prévisionnels annuels avec 2 accueils / semaine
Fonctionnement	3 000 €
Locaux	0 €
Frais de personnel	51 759 €
Coût total	54 759 €
Subventions CAF	9 500 €
Subventions Département	7 000 €
Reste à Charge Communauté de communes	38 259 €

Proposition de Rétroplanning

Octobre 2022 : modification du poste de l'animatrice RPE au tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2022 pour qu'elle puisse travailler sur le projet.

Travail avec les partenaires, la commune du Plateau de Petites Roches, la CAF et le Département.

BP 2023 : création des postes d'accueillants et du budget LAEP.

Jusqu'en septembre 2023 : Le LAEP « L'Envol » continue son expérimentation et maintient l'ouverture du mercredi matin sur la commune du Plateau des Petites Roches.

1^{er} septembre 2023 : officialisation du nouvel LAEP avec une 2^{ème} ouverture le lundi matin.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :
créer un nouveau Lieu d'Accueil Enfants Parents sur la commune du Plateau des Petites Roches à compter du 1^{er} septembre 2023,
l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

26 SEP. 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20220926-DEL-2022-0302-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022